# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 6.3

### VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

APPROBATION D'UNE CONVENTION

A PASSER AVEC L'ASSOCIATION TRANSROCK KRAKATOA

POUR LA DIFFUSION D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE

A DESTINATION DES MUSICIENS BENEFICIANT

DU DISPOSITIF ZICONORD

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 23 janvier 2014, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention instituant le dispositif "Ziconord" mis en place pour soutenir des groupes de musiciens amateurs du nord du département de la Loire, en partenariat avec les villes de Roanne et Mably, le Syndicat intercommunal d’enseignement musical de l’agglomération roannaise (SIEMAR) et le Conseil général de la Loire.

La commune, forte du rôle moteur que lui confère sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", assure la coordination de ce dispositif et gère en particulier l’utilisation de la contribution financière versée par chacun des partenaires du dispositif.

Dans le cadre des actions mises en place à destination des musiciens bénéficiaires, il est proposé d’adhérer à un dispositif pédagogique national, dénommé "e-mallette" proposant un ensemble de services et ressources actualisables à destination des groupes de musiciens, afin de les aider à s’orienter et gérer leur développement sur les plans administratif, artistique ou économique. Le support sur lequel sont rassemblés l’ensemble des ressources, ainsi que les droits d’accès à de nombreux services gratuits, prend la forme d’une clef usb.

Créé en 2003 en région Aquitaine, à l’aide de financements du Conseil régional et de la DRAC Aquitaine, ce dispositif reconnu par les réseaux musicaux professionnels, s’est progressivement étendu à l’échelle nationale et reste coordonné par l’un des acteurs majeurs de la région bordelaise en matière de musiques actuelles, l’association "Transrock-Krakatoa".

Afin de pouvoir diffuser la "e-mallette" aux groupes soutenus au titre du dispositif "Ziconord", il est nécessaire de passer une convention avec l’association "Transrock-Krakatoa", pour adhérer au dispositif et être reconnu comme relais-local en s’engageant à distribuer gratuitement les clefs usb aux bénéficiaires potentiels.

L’adhésion annuelle est fixée à 120 €, auxquels s’ajoutent une participation correspondant au coût d’achat de chaque clef usb, actuellement de 5,31 € TTC l’unité.

La ville de Riorges étant par ailleurs adhérente du réseau Tagada Tsoin Tsoin, coordinateur pour la région Rhône-Alpes du dispositif "e-mallette", l’adhésion est prise en charge à 100 % par ce réseau la première année et à 50 % la seconde année. 10 clefs usb sont également offertes gratuitement lors de l’adhésion.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l’association "Transrock-Krakatoa" ;
2. autorise le maire à la signer.